Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

Programme d'Aide Alimentaire de l'Ambassade de France en Haïti – Crédits 2017

TERMES DE REFERENCE

APPEL A PROJETS	Développement des initiatives économiques et locales en milieu rural dans les régions dévastées par l'ouragan Matthew (Nippes, Sud et Grand'Anse).
FINANCEMENT	Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Haïti (SCAC).

1. Contexte général

L'ouragan Matthew qui a dévasté la péninsule sud d'Haïti (Sud, Nippes et Grand 'Anse) et endommagé une partie de la région Nord du pays (Haut Artibonite et Nord-Ouest) dans la nuit du 3 au 4 octobre 2016 constitue l'une des pires catastrophes naturelles qui ont frappé le secteur agricole en Haïti et appauvri les familles rurales. Les dommages et les pertes agricoles dans ce secteur ont été estimés à plus de 20,1 milliards de gourdes, soit plus de 285 M€ selon les données de l'évaluation "*Post Matthew*" réalisée par le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du développement rural (MARNDR). Cette catastrophe naturelle a accru la vulnérabilité des ménages ruraux et augmenté le niveau de pauvreté en milieu rural. Les séquelles sont encore bien présentes dans les principales régions affectées jusqu'à aujourd'hui et notamment dans la Grande Anse, même si d'apparence, la végétation repousse bien.

En vue de contribuer à la relance des activités économiques et au renforcement des initiatives locales en milieu rural dans les régions sévèrement touchées par l'ouragan Matthew, l'Ambassade de France en Haïti lance cet appel à projets destiné aux acteurs de développement rural (Associations de producteurs, Collectivités locales, Organisation Non Gouvernementales locales) déployés dans la péninsule Sud'Haïti (Sud, Nippes et Grand'Anse).

2. Présentation succincte du programme d'aide Alimentaire de l'Ambassade de France en Haïti

La France est le premier partenaire du Gouvernement haïtien à affecter la totalité de ses crédits d'aide alimentaire à un programme d'achats de productions agricoles locales et cela depuis 2005. L'objectif de

51, rue Capois – PORT-AU-PRINCE
Téléphone : (509) 29 99 90 00
contact@ambafrance-ht.org

ce programme consiste à encourager la production locale à travers la création de débouchés et à contribuer à la structuration des organisations de producteurs haïtiens par de l'appui aux investissements et du conseil. Ce programme vise également à renforcer les institutions haïtiennes notamment le Programme national de cantines scolaires (PNCS) du Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) et l'unité de facilitation des achats de productions agricoles locales (UFAPAL) du Ministère de l'agriculture des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR).

En 2017, l'Ambassade de France en Haïti affecte une partie de ses crédits d'aide alimentaire à la promotion des projets destinés à contribuer à la relance et/ou au renforcement des initiatives économiques et locales en milieu rural dans les trois régions sévèrement touchées par Matthew.
Cette action vise à stimuler le développement économique et à renforcer les dynamiques locales dans la péninsule sud d'Haïti.

3. Objectifs de l'Appel à projets

Cet appel objets vise quatre objectifs complémentaires :

- Promouvoir des activités économiques en milieu rural dans les régions Nippes, Sud et de la Grand'Anse,
- Encourager les initiatives locales portées par des acteurs de développement rural sur les territoires du Sud,
- Contribuer aux effets leviers des actions Post-Matthew développées par des partenaires de développement et au renforcement de la dynamique interne et économique au sein des associations locales évoluant sur les territoires du sud,
- Accompagner les collectivités locales dans leur rôle de coordination des opérations de développement économique sur leur territoire.

4. Domaines d'intervention

Le projet à soumettre doit s'aligner sur les thématiques suivantes :

- Agriculture : Le secteur agricole est le pilier de l'économie rurale et le socle sur lequel reposent l'essentiel des activités économiques dans les trois grandes régions du sud dévastées par l'ouragan Matthew. Afin de contribuer à la relance des activités économiques émanant de ce secteur et/ou de renforcer les initiatives locales en milieu rural inhérentes au développement économique, l'Ambassade de France en Haïti soutiendra le financement des actions de production agricole qui permettront de générer de la valeur ajoutée et de créer de la richesse en milieu rural.

- Elevage : Les projets favorisant le développement de l'élevage bénéficieront d'une attention soutenue à l'Ambassade de France en Haïti dans le cadre de cet appel à projets. Le financement des actions de renouvellement du cheptel caprin et porcin en faveur des éleveurs pour reconstituer l'épargne paysanne sera grandement considéré.

- Agro-industrie : Les projets permettant d'assurer le développement de l'agro-industrie et/ou la transformation artisanale des produits agricoles sera un axe prioritaire dans le cadre des

51, rue Capois – PORT-AU-PRINCE
Téléphone : (509) 29 99 90 00
contact@ambafrance-ht.org

financements à attribuer par l'Ambassade de France en Haïti aux porteurs de projets. Cet axe contribuera à favoriser la création de la valeur ajoutée aux produits agricoles. L'Ambassade de France soutiendra particulièrement les projets de cette catégorie.

- Pêche et Aquaculture : Le secteur pêche et Aquacole est l'un des secteurs économiques les plus marginalisés dans le pays, pourtant ce secteur regorge de potentialités. Celles-ci se caractérisent par une grande diversité de la faune maritime et par l'étendue des zones côtières destinées à la pêche. Afin d'accroitre le potentiel de valorisation du secteur pêche dans la péninsule du sud et notamment dans le département de la Grand'Anse, l'Ambassade de France en Haïti, via cet appel à projets, entend promouvoir le développement de la pêche artisanale. Le financement de ces projets correspondra aux priorités de cette Ambassade consistant à accompagner la relance de ce secteur.

L'ensemble des projets qui souscriront à ces quatre domaines d'intervention devront in fine stimuler l'économie rurale, promouvoir le développement économique et contribuer aux effets levier sur les actions en cours et/ou à développer soit par les collectivités locales, soit par des partenaires de développement.

5. Critères d'éligibilité et de sélection des projets

La sélection des projets s'effectuera sur la base des cinq critères suivants :

1) Couverture géographique : Les projets seront concentrés dans les régions de Nippes, Sud et de la Grand'Anse. Tous projets hormis ces trois grandes régions seront inéligibles.

2) Solidité du partenaire local (date de création, compétences, projets réalisés, notamment dans le domaine concerné, qualifications, expériences et compétences de l'équipe d'accompagnement technique, références auprès des partenaires institutionnels). L'appel à projets s'adresse à des organisations/associations de producteurs, aux coopératives agricoles et aux ONG locales engagées dans le développement rural et agrées par les instances gouvernementales (Ministère des affaires sociales et du travail, Ministère de la Planification et de la Coopération externe ou Conseil national des Coopératives). Ces structures doivent avoir un minimum de cinq ans engagé dans le développement rural en Haïti notamment dans la péninsule du Sud.

3) Exposé de la problématique et pertinence de l'action proposée : Une attention particulière sera accordée à la faisabilité du projet et au respect des normes techniques à appliquer. La démarche méthodologique préconisée ainsi que la stratégie d'intervention et de pérennité des acquis du projet seront analysées.

4) Budget : Une analyse de la cohérence du montage budgétaire, de la contribution du porteur de projet et d'éventuels co-financements, de la part allouée aux ressources humaines,...sera faite. Le montant de la subvention sollicitée ne devra pas excéder 2 500 000 de gourdes. Le porteur de projet doit, par ailleurs, apporter une contribution minimale de 10% du montant total du projet en numéraire ou en valorisation financière

51, rue Capois – PORT-AU-PRINCE
Téléphone : (509) 29 99 90 00
contact@ambafrance-ht.org

5) Calendrier d'exécution détaillé : La durée des actions à développer et des activités à entreprendre ne devra pas excéder 15 mois après la signature d'un protocole de financement et le décaissement de la première tranche d'une subvention pour les projets sélectionnés par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France.

6. Conditions pour soumettre les projets

Le dossier à soumettre doit inclure, entre autres :

- Une lettre de demande de subvention adressée au Chef du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Haïti,
- Le formulaire de demande de subvention dûment rempli (en annexe du présent document) et un document de projet,
- Une attestation ou autorisation de fonctionnement valide à ce jour émise par les instances gouvernementales (Ministère des affaires sociales et du travail (MAST), Ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE), Conseil National des Coopératives (CNC),
- Une attestation bancaire au nom du porteur de projet (Association, ONG locale, Coopératives, Collectivités territoriales) délivrée par une banque commerciale haïtienne.

Les dossiers complets seront déposés au local de l'Ambassade de France en Haïti à 51, rue Capois, BP 1312-Port-au-Prince, ou transmis par voie électronique à l'attention de M. David CHENU **(david.chenu@diplomatie.gouv.fr)**, au plus tard le **4 septembre 2017**. Les dossiers incomplets seront disqualifiés.

Les résultats seront annoncés sur le site de l'Ambassade de France en Haïti et par courrier de notification adressé au porteur de projet.

Pour toute demande de renseignement : David CHENU, Chargé de mission Coopération technique david.chenu@diplomatie.gouv.fr ou téléphoner au 2999-9044.

51, rue Capois – PORT-AU-PRINCE
Téléphone : (509) 29 99 90 00
contact@ambafrance-ht.org